



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

manifestations

Question écrite n° 16089

Texte de la question

M. Jean-Jacques Guillet attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la nécessité de produire des chiffres incontestables du nombre des manifestants pour les grands défilés organisés dans notre pays. La manifestation qui s'est déroulée le 13 janvier 2013 a, une nouvelle fois, démontré ce que l'on peut qualifier de bataille des chiffres entre les services de police et les organisateurs sur le nombre réel de participants. En effet, la présentation de statistiques très différentes retire beaucoup de crédibilité au chiffre officiel annoncé par la préfecture de police. La nécessité de ces évaluations pour la vie démocratique française est pourtant particulièrement importante. Aussi, il souhaiterait connaître les raisons d'une telle divergence de chiffre qui résulte de cette dernière manifestation et quels moyens sont déployés afin, d'une part, de les faire gagner en précision et, d'autre part, de renforcer leur crédibilité auprès de la population et des médias.

Texte de la réponse

La méthode de comptage des manifestants repose sur des relevés de terrain précis et rigoureux effectués par des fonctionnaires de police de la direction du renseignement. Positionnés en hauteur, à deux endroits du cortège, ils enclenchent un compteur à main à chaque ligne de manifestants, après avoir préalablement calculé le nombre de personnes présentes sur chaque ligne. Ces dispositifs sont établis dans des zones stratégiques, c'est-à-dire dans des portions « test » de chaussée dont les dimensions (largeur, longueur) sont connues et qui permettent ainsi d'établir un comptage opérationnel des manifestants, en fonction de la largeur de voie occupée, de leur densité (comptage effectué par groupe de 10 à 100 personnes) et de leur temps de passage sur les zones prédéfinies. Cette méthode est d'une totale objectivité. Par ailleurs, comme il est d'usage lors des défilés d'importance significative, l'ensemble de la manifestation du 13 janvier a été enregistré. Le recomptage entamé dès le lendemain du rassemblement à partir du visionnage intégral des supports vidéo a permis de confirmer l'évaluation communiquée dimanche soir par la préfecture de police, à savoir 340.000 manifestants - le chiffre exact étant même légèrement inférieur. La préfecture de police tient l'intégralité de ces enregistrements à disposition des journalistes et des organisateurs de la manifestation. Lors de précédents rassemblements tenus à Paris à l'automne 2010, plusieurs opérations de recomptage effectuées par des organes de presse à partir d'enregistrements vidéo similaires avaient abouti à la publication de résultats très proches de ceux annoncés par la préfecture de police, bien souvent même légèrement inférieurs. Des opérations de même nature ont été effectuées en ce début d'année avec des représentants de la presse qui en ont rendu compte et l'objectivité de la méthode n'a pas été mise en cause.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Guillet](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (8^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16089

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : Intérieur
Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [22 janvier 2013](#), page 738

Réponse publiée au JO le : [11 juin 2013](#), page 6140